

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meuse

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

<b>Nombre de Membres</b>		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Longchamps sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCIAGE Pascal, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, PALIN Laurent, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LINARD Lidwine, PATRIS Karine, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, CHARRIOT Sophie, KLEIN Françoise, LECLERC Raymond.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à MOREL Mireille, GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, JEANSON LAMBERT Chantal pouvoir donné à MOREAU Michel, OBARA Sylvain pouvoir donné à RAMAND Anne, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, JACQUET Clarisse titulaire de FARCIAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modification du règlement de la facturation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés**

**N° de délibération : DE\_2025\_122**

Vu le Code de l'Environnement

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 4.4 – Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du 13 décembre 2022 d'approbation du règlement de facturation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Vu le projet de règlement de facturation modifié ci-annexé (Paragraphe 1.a et 2.a)

Vu les avis favorables de la commission du 18 novembre 2025

Considérant que ce règlement a pour objet de fixer les modalités de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, applicable aux usagers du service,

Considérant que le document sera consultable sur le site de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications du règlement de facturation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à faire appliquer le présent règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine AUBRY,  
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY  
2025.12.22 10:08:33 +0100  
Ref:10114545-15251075-1-D  
Signature numérique  
la Présidente